

## Burundi : des avancées dans la lutte contre le trafic illégal des minerais

ARIB News, 08/11/2013 – Source Xinhua Le Burundi se trouve à mi-chemin dans la mise en oeuvre de pactes régionaux contre le trafic illégal des minerais, a déclaré vendredi à Bujumbura le ministre burundais de l'Energie et Mines, M. Côme Manirakiza, lors d'une séance d'échange sur la traçabilité et la certification des minerais. Le Burundi a déjà mis en place une législation portant certification des minerais, adopté un code minier intégrant des sanctions sur le trafic illégal des minerais, initié une collaboration à la coordination nationale de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), transmet régulièrement des données au mécanisme de coordination et désigne les sites pilotes de l'inventaire des sites miniers pour la traçabilité des minerais.

Cependant, a-t-il reconnu, des défis persistent pour couvrir tous les piliers liés au manque des ressources financières exigées pour la traçabilité et la certification, une ignorance de ces nouveaux concepts (traçabilité et certification) au sein des services chargés de leur mise en oeuvre et une faible coordination des intervenants. Le pays s'est heurté à la rareté des organisations agréées à l'échelle internationale moins nombreuses pour ce travail de traçabilité afin de sortir le pays de l'embargo, déclenché depuis décembre 2012, sur l'exportation de la Cassitérite, la Wolframite et la Colombotantalite. Le Burundi a adhéré à différents Pactes et Protocoles régionaux pour asseoir une bonne traçabilité et certification des minerais, a-t-il noté. Il s'agit du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs, signé à Dar Es Salaam (Tanzanie) le 15 décembre 2006. Le secrétaire exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) a déclaré à cette occasion que celle-ci "est mobilisée pour donner un coup de main au Burundi pour le processus de la certification des minerais". Le Secrétariat de la CIRGL a signé vendredi un accord de financement avec la Banque Africaine de Développement (BAD) visant le développement de la certification dans quelques Etats membres de la CIRGL, dont le Burundi. Ce financement sera étendu sur des actions stratégiques relatives notamment aux questions techniques et aux ressources matérielles, a-t-il relevé. Les services techniques du Secrétariat de la CIRGL, appuyés par ses partenaires vont accompagner le Burundi systématiquement de l'intégration des exigences du marché international, notamment la loi américaine dite "Loi Dodd-Frank", à la certification des minerais. Les étapes intermédiaires sont notamment le suivi de la chaîne d'approvisionnement du site minier au point d'exportation, la base des données de la CIRGL, les vérifications périodiques par le biais des audits indépendants et la vérification de la conformité du système avec les standards de la CIRGL, a-t-il fait remarquer. La Région des Grands Lacs est riche en ressources naturelles, mais la déficience dans les systèmes de gouvernance font que ces ressources ne contribuent pas au bien-être des populations locales, du fait de leur exploitation et commerce illégaux, a-t-il noté.